



Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 4 novembre 2025

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 23

Qui ont pris au vote : 27

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre du mois de novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Julie DESMOULINS, M. André MOURGUES, M. Patrice THOMAS, M. Jacques SABATIER, M. Francis GENGOUX, Mme Valérie WILLEMART, Mme Cécile BONNEAU, Mme Marion NEFF, M. Pierre-Valentin VERNHES, M. Alain LEVINSUHL, Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA, M. Etienne HERPIN, Mme Valérie MASSON-RAGUSA, M. Philippe GALIZZI.

Excusés, avaient donné procuration :

Mme Dominique PIGNATEL à Mme Marie-Laure WALTHER

Mme. Christine BEAULIEU à M. Etienne HERPIN

Mme Anne-Sophie STERBA à M. Maxime MARCHAND

M. Thomas ARDUIN à M. Pierre-Valentin VERNHES

Absents : Mme Marjolaine CHATONEY, M. Bruno CHAIX

A été nommé secrétaire : M. Pierre-Valentin VERNHES.

DELIBERATION N° 2025-11-05

Nomenclature ACTES 3.5

Approbation de la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AL 74

Le Conseil Municipal,

VU la délibération n°2022-09-09 en date du 27 septembre 2022 portant sur la cession d'une partie de la parcelle AL 54 à la SAS NEXITY IR PROGRAMME REGION SUD, pour la réalisation de 49 logements sociaux, 50 places de stationnements et la réalisation d'un ensemble de jardins partagés,

VU le Permis de Construire n° 013 104 22 H0028 accordé à la SAS NEXITY IR PROGRAMME REGION SUD en date du 17/10/2022.

CONSIDERANT la nécessité de régulariser le passage, afin de se rendre sur l'ensemble immobilier LILO BLEU, par la constitution d'une servitude, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Et après en avoir délibéré,

DECIDE la constitution d'une servitude à titre réel et perpétuel, sur la parcelle cadastrée section AL 74. Ce droit de passage s'étend sur une bande d'une largeur comprise entre 5m et 15 m.

APPROUVE le plan de servitude annexé à la présente délibération.

PRECISE : que cette servitude au bénéfice de la SAS NEXITY IR PROGRAMME REGION SUD prévoit que le passage devra être entretenu et géré par la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte qui constitue cette servitude et tout acte y afférent.



Le Maire,
Maxime MARCHAND

A blue ink signature of the name Maxime MARCHAND.

VOTE :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône
Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Monsieur le Maire

DELIBERATION N° 2025-11-05

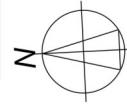
Objet : Approbation de la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AL 74

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Lors de la désaffectation et la division de la parcelle AL 54, la parcelle AL 74 par laquelle se fera l'entrée dans la résidence a été reclassée dans le domaine privé de la commune.

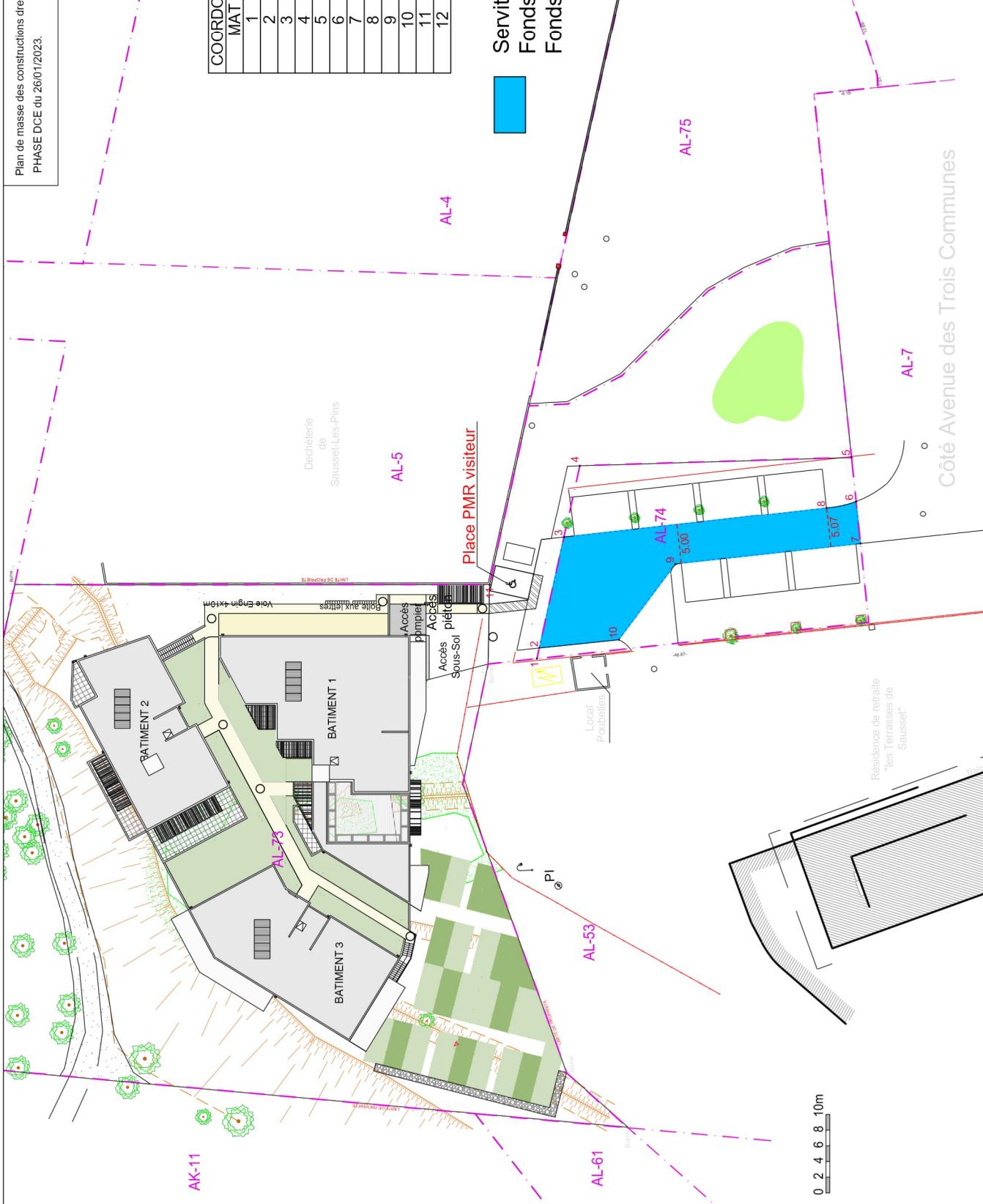
Il est donc impératif de régulariser une servitude de passage à titre réel et perpétuel, sur la parcelle cadastrée section AL 74. Ce droit de passage s'étend sur une bande d'une largeur comprise entre 5m et 15 m, afin d'assurer l'entrée des locataires sur la résidence.

Cette servitude se traduit sous la forme d'un acte notarié de constitution qui sera établi par Maître GIACOSA.



COORDONNEES DES POINTS - RGF93 CC44		
MAT	X	Y
1	1870312.93	3128913.36
2	1870314.29	3128912.99
3	1870328.26	3128909.15
4	1870331.35	3128906.66
5	1870336.68	3128871.97
6	1870331.03	3128871.66
7	1870325.56	3128871.37
8	1870330.40	3128875.48
9	1870324.15	3128895.10
10	1870314.83	3128902.80
11	1870322.65	3128918.92
12	1870400.01	3128897.81

Servitude de passage à constituer :
Fonds dominant : parcelle AL 73
Fonds servant : parcelle AL 74



Ordre des Géomètres-Experts
ARCOGEX
Selarl DRABIK - ARNEL - de COMBARÈU
N° 12 Avenue de la Résidence
74 38240 SAINT-GENIS-LES-VALS
Tél. 04 74 21 21 21 - fax 04 74 21 21 22
Courriel : arco14@gmail.com

ARCOGEX
SELARL DRABIK - ARNEL - de COMBARÈU
Géomètres-Experts DPLG
14, Rue St Sébastien 13006 MARSEILLE
Tél: 04.96.10.21.21. Fax: 04.96.10.21.21.
Adresse E-Mail : geom14@gmail.com



MAITRE D'OUVRAGE

ECHELLE 1/500°
Dossier : A25-10822
Fichier : A25-servitude.dwg
Le 07/02/2025

PLAN DE SERVITUDE

SAUSSET LES PINS - LILÖ BLEU

GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR